Aides à la rentrée 2019 Études

en Nouvelle-Calédonie

Quelles sont-elles?

À quelles conditions?

Et comment les obtenir?



province-sud.nc | D





Aides à la rentrée 2019 études en Nouvelle-Calédonie

C'est une allocation de rentrée d'un montant brut de 35 000^F

C'est également la délivrance d'attestations de garantie pour que vos frais d'affiliation à la CAFAT soient pris en charge à 100 %, et à 90 % pour la mutuelle.

CONDITIONS REQUISES

- O Être boursier d'État ou de la province Sud
- © Être de nationalité française
- Avoir ses parents ou responsables légaux résidents de la province Sud depuis au moins 6 mois au 1er janvier 2019
- Être âgé **de moins de 28 ans** au 1^{er} janvier 2019 pour bénéficier de l'attestation de garantie

COMMENT LES OBTENIR?

À partir du mois de **janvier 2019**, le dossier pourra :

- Être téléchargé sur province-sud.nc/démarches: cliquez sur la rubrique Enseignement ou sur univ-nc.nc
- Être retiré et/ou déposé dans nos locaux
- Etre retiré et/ou déposé sur le stand province Sud qui sera présent sur la chaîne d'inscription de l'Université de Nouvelle-Calédonie du 16 au 31 janvier 2019

Attention, pour l'attestation de garantie : aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'avance des frais par l'étudiant.



Direction de l'Éducation de la province Sud

Bureau d'Information et d'Aides aux Étudiants 55, rue Georges-Clemenceau BP L1 - 98849 Nouméa CEDEX

Tél. 20 49 68 ou 20 49 46 Fax 20 30 23

des.bourses.etudiants@province-sud.nc

Dossier complet à retourner au plus tard le 16 avril 2019